

Je m'informe sur l'ostéopathie

Le site du Docteur philippe van den veegaete

Adresse du site : www.docvadis.fr/philippe-vandenveegaete



Validé par

le Comité Scientifique Rhumatologie

L'ostéopathie est une activité paramédicale récemment reconnue en France et qui repose sur des techniques manuelles. On peut y avoir recours dans le cadre de troubles musculaires ou rhumatismaux.

L'ostéopathie, qu'est-ce que c'est ?

L'ostéopathie est une pratique paramédicale qui, bien qu'elle utilise des techniques manuelles, est différente de la kinésithérapie. Elle est basée sur le principe que, pour traiter un problème, il faut traiter le corps dans son entier – et pas seulement l'organe concerné – afin de rétablir l'harmonie générale. L'ostéopathe ne va pas seulement prendre en compte le problème pour lequel vous venez le consulter, il va vous considérer comme un ensemble, un tout. Il va palper votre corps à la recherche de déséquilibres ou de tensions. A ce niveau, il peut prendre en compte des changements de votre corps dont vous n'avez pas conscience. Ensuite, à l'aide de manipulations, il tentera de rétablir l'équilibre de l'ensemble de votre corps. Ces manipulations reposent sur des techniques de pression et d'élongation. Elles peuvent être larges et puissantes ou légères et à peine sensibles.

Comment se déroule une séance ?

Lors de votre première consultation, l'ostéopathe va vous interroger et, en fonction de ses compétences, il examinera vos bilans radiologiques ou biologiques. Puis, par des palpations, il va rechercher les zones présentant des limitations même infimes du mouvement, qui pourraient être à l'origine du problème pour lequel vous consultez. Enfin, toujours par des palpations, il va tenter de rétablir l'harmonie entre vos organes.

Les séances sont-elles douloureuses ?

Non. Dans l'ostéopathie, les techniques manuelles utilisées sont douces et indolores.

L'ostéopathe est-il un médecin ?

Non, pas forcément. La grande majorité des ostéopathes sont des professionnels de santé, essentiellement des kinésithérapeutes, des médecins et, en particulier, des rhumatologues, plus rarement des infirmiers ou des sages-femmes.

Si l'ostéopathe n'est pas médecin, il n'a pas de compétence reconnue pour faire un diagnostic médical. Il ne pourra pas demander et prescrire des examens biologiques, des examens radiologiques et, bien sûr, des médicaments.

Il existe également une formation à l'ostéopathie, après le bac, au sein d'écoles spécialisées. Ces ostéopathes ne sont pas reconnus comme professionnels de santé. Pour eux, il existe une restriction dans l'utilisation des techniques de manipulation et, en particulier, au niveau cervical et crânien.

Comment les reconnaître ?

Les ostéopathes, professionnels de santé, font figurer sur leur plaque professionnelle leur titre de médecin, kinésithérapeute, infirmier... Pour ceux qui ne sont pas « professionnels de santé », seul figurera le titre d'ostéopathes.

Les séances d'ostéopathie sont-elles remboursées ?

Non. Les séances d'ostéopathie ne sont pas prises en charge par l'assurance maladie. Certaines mutuelles peuvent cependant vous rembourser. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle avant de consulter un ostéopathe.

Les preuves scientifiques de l'ostéopathie de la colonne vertébrale (rachidienne) sont peu nombreuses, en général de mauvaise qualité. L'efficacité de l'ostéopathie doit faire l'objet d'analyses, pour qu'on puisse mieux la situer dans la prise en charge globale.